



D.2018.07.11.7.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

7 – GESTION DU PATRIMOINE**7.2 - Matériel Roulant Bus : décision de la mise en place d'une ligne de bus en mode électrique**

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Dans le cadre des travaux de la Commission Développement Durable Energie, la question de l'acquisition de bus électriques a été posée par les élus. Considérant que l'offre industrielle était désormais disponible, fiable et diversifiée, une étude de faisabilité a été actée mi 2017.

Tisséo Voyageurs s'est chargé de réaliser cette étude, en tachant d'identifier d'une part, les lignes les plus pertinentes à équiper, en fonction de leur typologie et du niveau d'autonomie nécessaire pour assurer ce service avec un nombre de véhicules limités. D'autre part, des échanges ont eu lieu avec certains industriels pour permettre d'appréhender le déploiement à petite échelle de tels véhicules sur un dépôt, en intégrant toutes les problématiques d'exploitation et de maintenance.

Cette étude présentée à la Commission Développement Durable Energie du 11 avril dernier a permis d'identifier la Ligne Aéroport comme étant la plus pertinente, de par sa configuration et la dimension « image » qu'un tel équipement pourrait avoir, en soulignant les dimensions « Innovation » et « Protection de l'Environnement », pour les voyageurs empruntant cette ligne.

Le seul inconvénient identifié concerne l'évolution du type de bus utilisés : passage de véhicules articulés à des véhicules standards (choix considéré comme le plus pertinent et le plus rationnel à ce jour au vu de l'offre constructeur pour des bus électriques).

Ainsi il est proposé de renforcer le niveau d'offre et plus particulièrement la fréquence en heure de pointe, sur cette ligne pour ainsi passer d'un service assuré avec 5 bus articulés, à un service assuré avec 6 bus standards.

La dimension économique de cette évolution a été également intégrée : les dépenses complémentaires à réaliser, du fait de ces kilomètres commerciaux en plus, étant compensées par les économies effectuées, grâce à l'utilisation de véhicules électriques (moins consommateurs en coût d'énergie).

Ainsi, l'objectif planning serait une mise en service de ces 6 bus électriques sur la Navette Aéroport d'ici la fin 2019.

Le choix technique se porte alors sur des véhicules, bénéficiant de l'autonomie nécessaire pour leur exploitation journalière, avec un système de recharge lente, la nuit, au dépôt de Colomiers qu'il faudra donc équiper.

Une question reste posée et mérite une analyse plus fine de l'offre industrielle, concernant l'acquisition ou la location des batteries, dont la durée de vie est donnée pour 7 à 8 ans, soit 1 renouvellement à effectuer sur la durée de vie du véhicule, qu'on estime à 15 ans.

En synthèse, le coût estimatif des investissements à réaliser, concernant l'acquisition de 6 bus standards et des batteries (dans ce cas hypothèse prise sur l'achat des batteries) ainsi que la création des infrastructures de charge au dépôt de Colomiers, a été évalué entre 4 et 4,5 M€.

De manière plus précise, on estime le coût d'acquisition d'un bus électrique standard, incluant l'achat du pack de batteries nécessaires pour garantir une autonomie journalière de 200 km, entre 575 et 675 k€.

Par ailleurs, les travaux à réaliser au niveau du dépôt de Colomiers ont été estimés à 500 k€ pour permettre la création de 6 postes de charge lente.

En contrepartie, cette acquisition se substituera au renouvellement de 6 bus standards, correspondant à un montant total évalué à 1,8 M€ (6x 300 k€) ; les 5 bus articulés actuellement affectés à la Navette Aéroport, étant par ailleurs, affectés en renfort sur l'offre en heure de pointe. Il est d'ailleurs convenu, qu'en cas de besoin (événement particulier ou forte demande en heure de pointe par exemple), ces bus articulés puissent être réutilisés sur la Navette Aéroport.

Pour pouvoir procéder à l'acquisition de ces bus, compte tenu de la spécificité technique de ce type de véhicules et des excellents retours d'expérience sur les acquisitions récemment réalisées, il est proposé de privilégier le recours à une centrale d'achat : UGAP (Union des groupements d'Achats Publics) ou CATP (Centrale d'Achats des Transports Publics).

Une comparaison de leurs offres et des modalités de contractualisation est actuellement en cours d'analyse, sachant que ces deux centrales d'achat procèdent au renouvellement de leurs référencements constructeurs.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les grands principes de cette opération, visant à faire évoluer la Navette Aéroport pour l'exploiter, d'ici la fin 2019, avec des bus standards électriques.

Cet investissement, estimé entre 4 et 4,5 M€, fera l'objet d'un programme d'opération plus précis qui sera soumis en délibération au Comité Syndical du 3 octobre 2018.

Il précisera notamment les modalités qui seront retenues pour réaliser ce projet et plus particulièrement :

- le choix de location ou d'acquisition des batteries ;
- le choix de la centrale d'achat qui sera finalement retenu pour acquérir ces bus ;
- les modalités de réalisation des travaux sur le dépôt de Colomiers (éventuellement au travers d'un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Régie).

Le Comité Syndical :

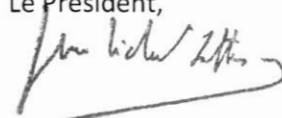
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'exploitation avec des bus standards électriques de la Navette Aéroport, pour un montant d'investissement estimé entre 4 et 4,5 millions d'€HT. Une délibération viendra préciser ce montant et sa décomposition au prochain Comité Syndical.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180713-20180711-7-2D- DE Date de télétransmission : 13/07/2018 Date de réception préfecture : 13/07/2018
--